

Conseil  
communal

Commune d'Oron  
Grand-Rue 6  
1607 Palézieux

**EXTRAIT**  
**du Procès-verbal de la séance tenue le lundi 6 octobre 2025**  
**à la grande-salle d'Ecoteaux**

**Présidence :** Mme Anouk Hutmacher  
**Scrutateurs :** Mme Sylviane Rey  
Mme Maude Chollet  
**Secrétaire :** Mme Lorraine Bard

**LE CONSEIL DECIDE :**

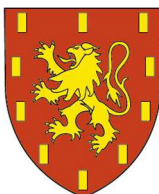
**D'accepter le préavis municipal n°16/2025 : Demande de crédit d'investissement de CHF 1'600'000.00 TTC pour la transformation du collège à Châtillens en garderie soit :**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'600'000.- TTC, pour la transformation du collège à Châtillens en garderie ;
2. De l'autoriser à financer ce montant par la caisse communale ;
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

**LE CONSEIL DECIDE :**

**D'accepter le préavis municipal n°17/2025 : Demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.00 TTC pour la participation aux infrastructures de voirie et d'équipements pour le quartier de la Clé des Champs à Palézieux, soit :**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- TTC, pour la participation au pot commun ;
2. De l'autoriser à financer ce montant par la caisse communale ;
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.



**LE CONSEIL DECIDE :**

**D'accepter le préavis municipal n°18/2025 : Demande de crédit d'étude de CHF 319'000.00 TTC pour la réfection des infrastructures de réseaux de la route de Bossonnens à Palézieux, soit :**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 319'000.- TTC, pour la réfection des infrastructures de réseaux de la route de Bossonnens à Palézieux ;
2. De l'autoriser à financer ce montant par la caisse communale ;
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

**LE CONSEIL DECIDE :**

**D'accepter le préavis municipal n°19//2025 : Demande de crédit d'étude de CHF 118'000.00 TTC pour l'élaboration de 3 études stratégiques dans le domaine de la mobilité soit :**

4. D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 118'000.00 TTC pour l'élaboration de 3 études stratégiques dans le domaine de la mobilité ;
5. De l'autoriser à financer ce montant par la caisse communale ;
6. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

***"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"***

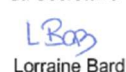
Ainsi fait et rédigé sous le sceau du Conseil Communal, le 8 octobre 2025

Au nom du Conseil communal

La Présidente

  
Anouk Hutmacher

La Secrétaire

  
Lorraine Bard

